



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Protection des monuments
naturels et des sites de

CHARENTE

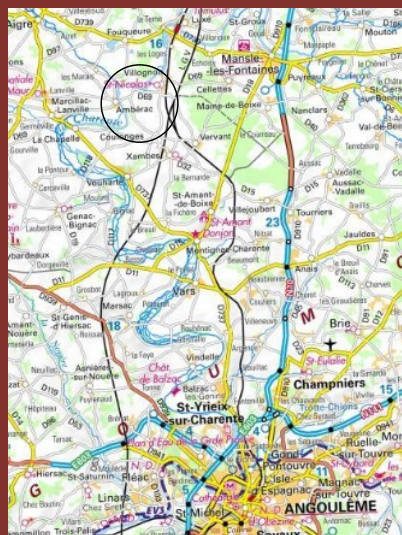


site inscrit

par arrêté du
09/12/1942

superficie
5,88 ha

Commune
**Ambérac et La
Chapelle**



Depuis 1906 un site classé ou inscrit est un monument naturel remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

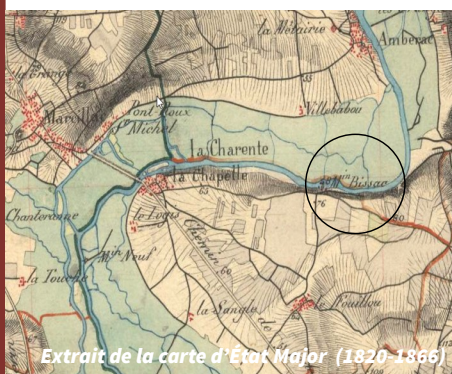


Le moulin de Bissac et ses abords



Motivation de la protection

De par son intérêt pittoresque :
Situé sur le fleuve Charente, entre les bourgs d'Ambérac et de la Chapelle, le moulin de Bissac se compose d'un ensemble de bâtiments contigus dont le moulin, son chenal d'alimentation et de dérivation de la Charente, ainsi qu'une écluse.
Ce site emblématique de la vallée de la Charente, réunit les composantes paysagères d'une composition simple et pittoresque.



Site et contexte

Le site s'inscrit dans le paysage de la vallée de la Charente, en amont d'Angoulême.

Les faibles pentes qui caractérisent les coteaux du fleuve, favorisent ses débordements au printemps : prairies, labours, ripisylves, haies, peupleraies et sablières se trouvent régulièrement inondées.

Les routes marquent bien souvent les limites du lit majeur par leur positionnement sur les terrasses alluviales.

Au-delà, s'étendent les zones de culture intensive à grandes parcelles, et les villages.

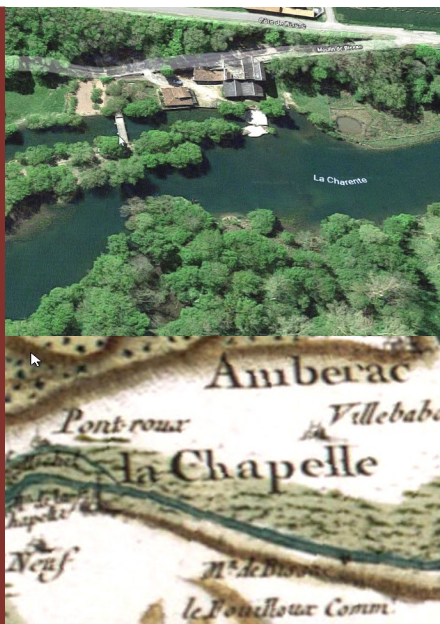
Le site de Bissac se positionne en contrebas de la route départementale RD 116 (route de Coulonges) et du chemin communal de la Malbatie.

Protection des monuments
naturels et des sites de

CHARENTE



Le moulin de Bissac et ses abords



Caractéristiques du site

Le site se positionne en pied de coteau abrupt.

Il se compose d'un ensemble bâti en rive gauche : le moulin, ses dépendances, ses berges structurées par des murets de soutènement de pierres, ainsi que son système hydraulique d'écluse.

Au coeur du site, une île, longue langue de terre, ligne de partage du fleuve, a favorisé de longue date une gestion hydraulique du site (le moulin est mentionné sur la carte de Cassini, 1766-1768).

Le cours de la Charente se divise en amont, à hauteur d'un large seuil, en un bras naturel longeant la rive droite et un « canal » côté moulin, dont le niveau d'eau est régulé par une « pelle », à la pointe de l'île, plus en aval. Cette dernière est accessible par une passerelle de béton posée sur deux larges piles.

En partie entretenue par la présence d'animaux domestiques, l'île offre essentiellement un aspect sauvage, grâce à la densité de son boisement de frênes et d'aulnes.

Le site fait notamment partie de deux ZNIEFF de type I et II (Zone Naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique) et d'un site Natura 2000 portant sur la vallée de la Charente. En rive gauche, une vaste prairie offre des vues intimistes sur la Charente, calme miroir des innombrables nuances de verts de ce paysage fluvial.



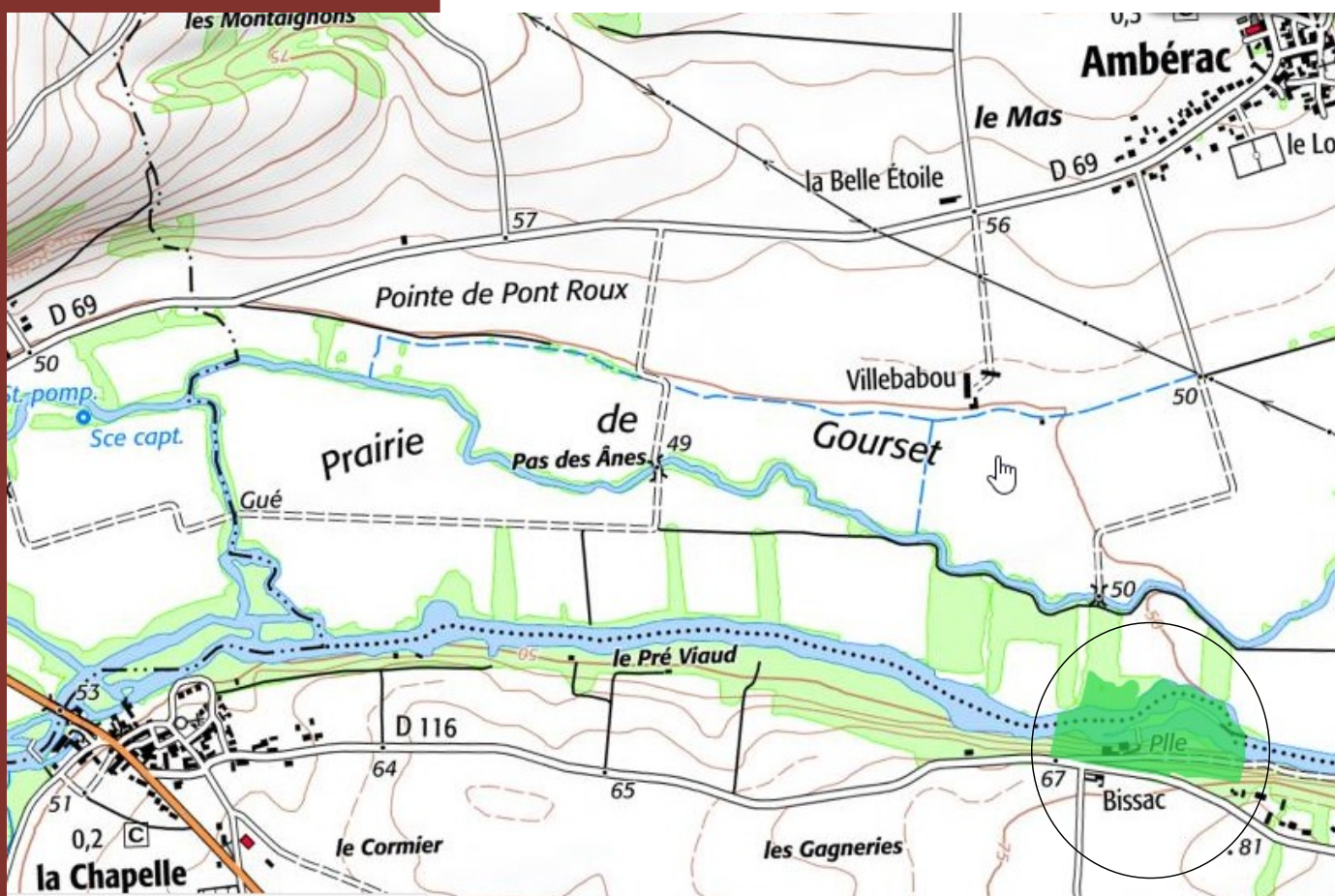
Orientations de gestion

Évolutions du site

- Fermeture du site par la végétation arborée et la réduction des espaces ouverts en prairies.
- Modifications du bâti (extensions, mobilier).
- Dégradation de la passerelle menant à l'île.

Recommandations

- Préservation des chênes et des frênes présents sur le site.
- Valorisation, entretien de l'écluse et des ouvrages hydrauliques.
- Sobriété, simplicité des aménagements afin de préserver l'esprit des lieux et valoriser l'existant.



Le moulin de Bissac et ses abords

Cartes : © OpenStreetMap, IGN, INPN, MTE, MNHN, EHES, CNRS, BNF, BRGM, Esri France

Photos : © Hélène Bizet – © château de Lersé

Réalisation : Hélène BIZET - Inspectrice des sites

DREAL Nouvelle-Aquitaine – 2020

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr